

Le 21 février 2020

Comité sénatorial permanent des affaires étrangères et du commerce international
Le Sénat du Canada
Ottawa, Ontario
Canada, K1A 0A4

Courriel : aefa@sen.parl.gc.ca

Objet : Projet de loi C-4 Loi portant mise en œuvre de l'Accord entre le Canada, les États-Unis d'Amérique et les États-Unis mexicains

Membres du Comité sénatorial permanent des affaires étrangères et du commerce international,

Au nom des 43 000 producteurs de canola du Canada, je vous écris pour exprimer notre soutien au projet de loi C-4 *Loi portant mise en œuvre de l'Accord entre le Canada, les États-Unis d'Amérique et les États-Unis mexicains*.

L'Accord Canada-États-Unis-Mexique (ACEUM) s'appuie sur l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) et le renforce. L'accès exempt de droits de douane pour les semences, l'huile et le tourteau de canola a été maintenu, des dispositions sur la biotechnologie agricole ont été ajoutées et un accès amélioré pour la margarine a été garanti. De manière plus générale, le projet reconnaît l'importance d'un marché agricole nord-américain intégré et offre aux agriculteurs la certitude commerciale dont ils ont grandement besoin.

L'ALENA a bien aidé les producteurs de canola. En moyenne, les États-Unis sont notre plus grand marché et le Mexique notre quatrième. Depuis la mise en œuvre de l'ALENA il y a 26 ans, les États-Unis ont pris beaucoup d'ampleur et sont devenus notre premier client pour l'huile et le tourteau et notre cinquième pour les semences. Le Mexique est notre troisième client pour le tourteau et les semences et notre cinquième pour l'huile. En 2018, le Canada a vendu pour 3,5 milliards de dollars en produits de canola aux États-Unis et pour 782 millions de dollars au Mexique.

Il est important de noter que les États-Unis sont un marché essentiel pour les produits de canola à valeur ajoutée. En 2018, les exportations vers les États-Unis représentaient environ 70 % de la valeur totale des exportations de tourteaux et 52 % de la valeur totale des exportations d'huile. L'activité économique générée par la transformation des semences au Canada et l'exportation d'huile et de tourteau fait partie intégrante des 26,7 milliards de dollars que le canola apporte à l'économie canadienne, des 250 000 emplois qu'il crée et du bien-être de nos collectivités rurales.

L'ACEUM renforcera et consolidera nos relations commerciales avec les États-Unis et le Mexique. Le nouvel accord actualise l'ALENA et lui permet de s'harmoniser au commerce du XXI^e siècle. Tout comme l'économie et le commerce du milieu des années 90, le marché du canola était très différent lorsque l'ALENA a été mis en place pour la première fois et les enjeux auxquels faisaient face les agriculteurs l'étaient tout autant.

À cette fin, la CCGA demande respectueusement aux membres du Comité d'entendre les témoignages sur le projet de loi C-4 et d'en discuter dans les plus brefs délais. Comme vous le savez, le Canada est le dernier partenaire à avoir complété le processus de ratification après avoir reçu un soutien très majoritairement bipartite de la part des États-Unis en janvier et l'approbation du Sénat mexicain en décembre.

Le soutien de tous les partis constituera un message puissant pour nos partenaires commerciaux et rétablira la prévisibilité et la certitude sur le marché nord-américain.

Veillez agréer l'expression de mes sentiments distingués,



Bernie McClean

Président, Canadian Canola Growers Association